

# RENOVATION D'UNE SALLE POLYVALENTE

Rue de l'Eglise

AUTECHAUX-ROIDE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISE : DCE

## C.C.T.P.

### CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

**Maitre d'ouvrage :**

Mairie d'Autechaux-Roide  
25, Rue d'Hérimoncourt  
25150 AUTECHAUX-ROIDE  
Tél : 03 81 92 43 03  
[mairieautechauxroide@wanadoo.fr](mailto:mairieautechauxroide@wanadoo.fr)

Autechaux-Roide



**Maitre d'œuvre :**

Bureau d'études SETIB  
310, Avenue René Jacot  
25460 ETUPES  
Tél : 03 81 35 17 66  
[contact@setib.com](mailto:contact@setib.com)



**Bureau de contrôle et SPS :**

SOCOTEC  
Domaine du Parc  
30 D, Avenue du Général Leclerc  
90000 BELFORT  
Tél : 03 84 21 51 45  
[belfort@socotec.com](mailto:belfort@socotec.com)



## SOMMAIRE

<b>GENERALITES.....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>LOT N°1 : FACADE .....</b>	<b>- 10 -</b>
1.1. INSTALLATIONS DE CHANTIER .....	- 10 -
1.2. TRAVAUX PREALABLES.....	- 10 -
1.3. TRAVAUX DE DEPOSE.....	- 11 -
1.4. PANNEAUX DE FACADE.....	- 12 -
1.5. HABILLAGE DU BANDEAU SUPERIEUR .....	- 12 -
1.6. HABILLAGE DES MONTANTS VERTICAUX .....	- 12 -
1.7. PEINTURE EXTERIEURE SUR SOUBASSEMENT BETON ET ETERNIT .....	- 13 -
1.8. REMPLACEMENT DESCENTE EP ET REGARD PIED DE CHUTE.....	- 13 -
1.9. CURAGE RESEAU PLUVIAL.....	- 13 -
<b>LOT N°2 : MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM .....</b>	<b>- 14 -</b>
2.1. ENSEMBLE 1450 x 2500 : ENTREE PRINCIPALE.....	- 15 -
2.2. ENSEMBLE 1450 x 2500 : SORTIE DE SECOURS.....	- 15 -
2.3. FENETRE COULISSANTE 1450 x 1500.....	- 16 -
2.4. SOUFFLET 1450 x 500.....	- 16 -
2.5. VOLET ROULANT .....	- 16 -
2.6. GRILLE D'ENTREE D'AIR AUTOREGLABLES.....	- 17 -
2.7. BANDE DE CONTRASTE SUR VITRAGE .....	- 17 -
2.8. BAVETTE ALU LAQUE .....	- 17 -
2.9. PROFILE D'HABILLAGE.....	- 17 -
2.10. GRILLE CAILLEBOTIS .....	- 18 -
<b>LOT N°3 : MENUISERIE INTERIEURE.....</b>	<b>- 19 -</b>
3.1. DEPOSE SOIGNEE .....	- 19 -
3.2. TRANSPORT RETOUR / REPOSE.....	- 19 -
3.3. RENOVATION PARQUET / VITRIFICATION .....	- 20 -
3.4. REVETEMENT LINOLEUM .....	- 20 -
3.5. PLINTHE .....	- 20 -
3.6. TABLETTE INTERIEURE .....	- 21 -
3.7. PLACARD TECHNIQUE .....	- 21 -
<b>LOT N°4 : CLOISON / DOUBLAGE / FAUX-PLAFOND / PEINTURE.....</b>	<b>- 22 -</b>
4.1. DEPOSE / DEMOLITION .....	- 23 -
4.2. DOUBLAGE ISOLANT .....	- 23 -
4.3. PLUS VALUE POUR PLAQUE HYDROFUGE .....	- 23 -
4.4. RETOMBEE PLACO .....	- 24 -
4.5. CLOISON.....	- 24 -
4.6. FAUX PLAFOND 600x600.....	- 24 -
4.7. ISOLATION EN LAINE MINERALE .....	- 25 -
4.8. PREPARATION DES SUPPORTS AVANT MISE EN PEINTURE .....	- 25 -
4.9. PEINTURE .....	- 25 -
4.10. PEINTURE SUR BOISERIE .....	- 26 -
4.11. NETTOYAGE FIN DE CHANTIER.....	- 26 -

---

<b>LOT N°5 :</b>	<b>ELECTRICITE / PLOMBERIE / VMC .....</b>	<b>- 27 -</b>
5.1.	TRAVAUX DE DEPOSE / DEMOLITION.....	- 28 -
5.2.	TRANSPORT RETOUR / REPOSE.....	- 29 -
5.3.	PRISES DE COURANT .....	- 29 -
5.4.	INTERRUPTEURS .....	- 30 -
5.5.	ALIMENTATION DES VOLETS ROULANTS EN 2 ZONES .....	- 30 -
5.6.	RADIATEURS ELECTRIQUES.....	- 30 -
5.7.	ECLAIRAGE .....	- 30 -
5.8.	VMC SIMPLE FLUX.....	- 31 -

## GENERALITES

### PRESENTATION DU PROJET

L'opération consiste à rénover la salle polyvalente située rue de l'Eglise, 25150 AUTECHAUX-ROIDE avec comme objectifs l'amélioration des performances thermiques et l'étanchéité à l'air du bâtiment.

Les principaux travaux sont les suivants :

- Remplacement des panneaux de façade
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Remplacement du faux-plafond et de l'isolation
- Réalisation d'un doublage intérieur
- Installation d'une VMC et remplacement des convecteurs électriques

L'ossature du bâtiment et la toiture en bac acier du bâtiment seront conservés.

Le parquet existant sera lui aussi conservé et rénové en fin de chantier, à ce titre l'entrepreneur veillera à prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger ce parquet pendant toute la durée du chantier.

### CONNAISSANCE DES LIEUX

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance de l'intégralité des caractéristiques du bâtiment existant, dans son état actuel. Pour ce faire, ce dernier pourra prendre contact avec la mairie afin de demander une visite de la salle, il pourra notamment s'adresser à M. Maurice FAHY.

Dans le cas où, à travers les documents établis par les concepteurs, certaines stipulations particulières sembleraient avoir été omises ou paraîtraient inadaptées, l'entrepreneur devra le signaler au cours de l'appel d'offre et effectuer une mise au point chiffrée sur un document annexe, remis avec sa proposition.





## SONDAGES - NATURE DES SUPPORTS

L'entrepreneur devra inclure dans son offre tous sondages nécessaires à la reconnaissance des supports existants afin d'apprécier la compatibilité avec les ouvrages neufs à créer.

## CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Conformément à l'article R123.19 du Code de la Construction et de l'Habitation et aux articles GN1 et L3 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, l'établissement est classé en : **TYPE L – 4<sup>ème</sup> Catégorie**

## REGLEMENTATION THERMIQUE

La réglementation thermique applicable pour la rénovation de ce bâtiment existant est la réglementation thermique « éléments par éléments » dont les préconisations applicables sont issues de la RT2007. Cependant s'il est clairement stipulé des objectifs thermiques plus contraignants dans le présent document que ceux de la RT2007 alors ces objectifs devront être respectés.

## MARCHE

Le présent marché est un marché global et forfaitaire, les prix de la DPGF seront fermes et actualisables dans un délai de 3 mois après la remise des offres (cf. C.C.A.P.)

## DEVIS QUANTITATIF

L'entrepreneur devra impérativement répondre sur le cadre du devis quantitatif joint au dossier (DPGF). La proposition de l'entreprise étant globale et forfaitaire, l'entrepreneur est tenu de vérifier les quantités. S'il découvre éventuellement des erreurs ou des oublis, l'entrepreneur devra le signaler au cours de l'appel d'offre et effectuer une mise au point chiffrée sur un document annexe, remis avec sa proposition. A défaut, après signature du marché, les quantités seront réputées être acceptées par l'entreprise sans aucune réserve.

## INTERVENANTS

Le maître d'ouvrage est la commune représentée par Monsieur le Maire.

La Mairie se situe au 25, rue d'Hérimoncourt, 25150 AUTECHAUX-ROIDE - Tél : 03 81 92 43 03 – mail : [mairieautechauxroide@wanadoo.fr](mailto:mairieautechauxroide@wanadoo.fr)

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'étude SETIB, 310 avenue René Jacot, 25460 ETUPES - Tél : 03 81 35 17 66 – mail : [contact@setib.com](mailto:contact@setib.com)

La mission de contrôle technique est assurée par SOCOTEC, domaine du Parc, 30 D avenue du Général Leclerc, 90000 BELFORT – Tél : 03 84 21 51 45 – mail : [belfort@socotec.com](mailto:belfort@socotec.com)

## LISTE DES PLANS

- Plan de l'existant : vue en plan RDC et plan des façades
- Plan projet : vue en plan RDC et plan des façades
- Plan de coupe / détail : état existant et état projeté

**LISTE DES LOTS**

Lot N°1 : Façade

Lot N°2 : Menuiserie extérieure aluminium

Lot N°3 : Menuiserie intérieure

Lot N°4 : Cloison / Doublage / Faux-plafond

Lot N°5 : Electricité / Plomberie / VMC

**INSTALLATION CHANTIER – GESTION DES DECHETS**

Les installations de chantier sont prévues au lot N°1 : Façade, elles devront être conformes aux stipulations du PGC joint au dossier.

En ce qui concerne la gestion des déchets, chaque entreprise est responsable de l'évacuation de ses propres déchets, il n'y aura pas de compte prorata.

**RENDEZ-VOUS DE CHANTIER**

Chaque entrepreneur est tenu d'assister au rendez-vous de chantier ou d'y déléguer un représentant ayant le pouvoir d'engager l'entreprise et de donner immédiatement les ordres nécessaires.

**CHOIX DES PRODUITS / NATURE DES MATERIAUX**

L'entrepreneur devra joindre à son offre, la nature, les caractéristiques et la marque des produits sur la base desquels il a établi ses prix.

Selon le cas, le choix des matériaux et produits à mettre en œuvre est du ressort du Maître d'œuvre, ou à proposer par l'entrepreneur.

Produit défini par le Maître d'œuvre par une marque nommément désignée « ou techniquement équivalent » :

Pour les marchés publics, s'agissant, non pas de spécifications techniques ou de normes, mais de « marques », le principe est leur interdiction afin d'éviter toute discrimination ou pratique anticoncurrentielle limitant l'égal accès des sociétés à la commande publique.

Cependant, une marque peut être mentionnée dès lors qu'elle l'est à titre purement indicatif, qu'elle ne servira pas de justification pour éliminer des candidats, et qu'elle est accompagnée de la mention « ou techniquement équivalent ».

**Produit à proposer par l'entrepreneur :**

L'entrepreneur proposera à l'agrément du Maître d'œuvre les produits en fonction du résultat souhaité, des contraintes techniques, permettant d'atteindre les performances, tenue dans le temps, aspect du fini, etc. voulus.

## **RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR**

L'entrepreneur restera toujours responsable des matériaux qu'il met en œuvre. Il lui incombera de choisir les matériaux et produits les mieux adaptés aux différents critères imposés par les impératifs de chantier, dont notamment :

- nature et type de matériaux répondant aux impératifs de l'utilisation
- pose en intérieur ou à l'extérieur
- conditions particulières rencontrées pour le chantier
- compatibilité des matériaux entre eux

Pour les matériaux et produits proposés par le Maître d'œuvre, l'entrepreneur sera contractuellement tenu de s'assurer qu'ils répondent aux différents critères ci-dessus. Dans le cas contraire, il fera par écrit au Maître d'œuvre les observations qu'il jugera utiles. Le Maître d'œuvre prendra alors les décisions à ce sujet.

## **ETUDE D'EXECUTION**

Chacune des entreprises attributaires devront fournir, suivant les demandes de la maîtrise d'œuvre et du bureau de contrôle, tous les plans d'exécution et toutes les fiches techniques ou documents nécessaires avant mise en fabrication des produits.

## **MISE EN OEUVRE - OBLIGATIONS - RESPONSABILITÉS**

L'entreprise doit prévoir tout le matériel, toutes les fournitures et les travaux préparatoires indispensables pour assurer le complet et parfait achèvement des ouvrages prévus à son lot.

Elle doit, pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses ouvrages, respecter les prescriptions et recommandations contenues dans les DTU, avis et fiches techniques, recommandations professionnelles en vigueur à l'ouverture du chantier.

Elle doit respecter tous les règlements et informations édités par les organismes de sécurité (médecine du travail, sécurité sociale, inspection du travail, etc.).

Elle doit rigoureusement respecter la conception de l'ensemble du projet avec ses obligations de résultats. Elle doit impérativement utiliser une main d'œuvre qualifiée, assistée d'une organisation hiérarchisée et compétente.

Elle doit signaler, en temps utile, ses observations, les erreurs ou omissions constatées dans le dossier de consultation des entreprises à l'équipe de Maîtrise d'œuvre.

Elle ne peut mettre en œuvre que des matériaux et produits faisant partie de l'échantillonnage retenu, dans les prototypes d'outils sélectionnés et pour un objectif correspondant au prototype de référence.

Elle ne peut mettre en œuvre des éléments d'ouvrages sans accord préalable de la Maîtrise d'œuvre sur les documents graphiques et écrits correspondant à l'élément concerné remis dans son contexte d'ensemble.

La Maîtrise d'œuvre se réserve le droit de refuser, de faire démolir et de faire refaire les ouvrages non conformes à leurs caractéristiques mécaniques et fonctionnelles, à leurs caractéristiques structurelles et dimensionnelles, aux exigences de qualité, d'aspect et de teinte, telles que précisées

au présent document et confirmées par les échantillons et prototypes de référence et ce sans que l'entreprise puisse prétendre à des indemnisations.

**DOE**

Outre les documents qu'il est tenu de fournir avant ou pendant l'exécution des travaux, l'entrepreneur remettra au maître d'œuvre, en 3 exemplaires papiers + 1 exemplaire sur CD, un DOE complet en fin de chantier.

Ce DOE comprendra toutes les spécifications de pose, les notices de fonctionnement, les prescriptions de maintenance des éléments d'équipement mis en œuvre, les conditions de garantie des fabricants attachées à ces équipements, ainsi que tous les plans d'exécutions à jour.

## LOT N°1 : FACADE

### GENERALITES

L'offre de l'entreprise devra être conforme à l'ensemble des règlements et textes normatifs en vigueur. En complément de la nomenclature des pièces contractuelles du CCTP, l'entreprise est réputée connaître l'ensemble des textes qui régissent la réalisation et mise en œuvre des matériaux afférents à ce corps d'état, notamment :

- DTU 40.23 Couverture bac acier
- DTU 43 Etanchéité

### 1.1. INSTALLATIONS DE CHANTIER

Le titulaire du présent devra prévoir les installations de chantier conformes aux préconisations du PGC joint au dossier et ce pendant toute la durée du chantier.

### 1.2. TRAVAUX PREALABLES

Avant toute dépose, le titulaire du présent devra prévoir le nettoyage du soubassement en béton à l'aide d'un nettoyeur haute pression de manière à permettre une mise en peinture de celui-ci en fin de chantier.

**Mode de métré :** - l'ensemble

**Localisation :** - soubassement





### 1.3. TRAVAUX DE DEPOSE

Dépose des panneaux de façade et des menuiseries aluminium extérieures existants pour évacuation à la décharge comprenant :

- toute sujétion d'étaie pour le maintien et la bonne tenue de cette ossature
- toutes les dispositions nécessaires pour garder en état tous les ouvrages conservés (parquet par exemple...)

Le bâtiment ne pourra être mis à nu complètement, en conséquence la dépose devra s'effectuer à l'avancement, en fonction de la pose des nouveaux panneaux de façade.

**Mode de métré :** - l'ensemble

**Localisation :** - toutes les façades du bâtiment

#### 1.4. PANNEAUX DE FACADE

Fourniture et pose de panneaux sandwich en façade composés de deux tôles de parement acier et d'une âme en mousse polyuréthane en remplacement des panneaux sandwich existant.

- Epaisseur des panneaux 50 mm
- Largeur des panneaux : 1500 mm
- Emboitement femelle/femelle et languette de jonction ou emboitement male / femelle
- Résistance thermique minimum :  $R > 2 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
- Produit sous avis technique
- Revêtement extérieur en tôle prélaquée
- Finition parement extérieur lisse
- Teinte parement extérieur : RAL 7035

Réalisation suivant plan des façades et coupe

**Mode de métré :** - au m<sup>2</sup>

**Localisation :** - toutes les façades du bâtiment

#### 1.5. HABILLAGE DU BANDEAU SUPERIEUR

Le bandeau supérieur existant est constitué d'un matériau amianté (cf. diagnostic amiante), celui-ci sera conservé en place et habillé.

Fourniture et pose d'un bandeau en tôle aluminium prélaquée pliée, greffé sur le support du bandeau supérieur existant.

- Hauteur du bandeau : 50 cm
- Ossature complémentaire suivant nécessité et pièces d'habillage des angles compris
- Les cotes précises et les détails d'exécution seront à établir pendant la période de préparation.
- Teinte parement extérieur : RAL 7015

**Mode de métré :** - au ml

**Localisation :** - bandeau supérieur

#### 1.6. HABILLAGE DES MONTANTS VERTICAUX

Fourniture et pose d'un habillage en tôle aluminium prélaquée pliée, de tous les montants verticaux extérieures.

- Section en U : 50 mm x 80 mm approximativement, les cotes précises et les détails d'exécution seront à établir pendant la période de préparation.
- Teinte parement extérieur : RAL 7015

**Mode de métré :** - au ml

**Localisation :** - toutes les façades du bâtiment

### 1.7. PEINTURE EXTERIEURE SUR SOUBASSEMENT BETON ET ETERNIT

Le soubassement actuel est constitué d'une partie inférieure en béton et d'une partie supérieure en ETERNIT, un matériau amianté qui sera conservé en l'état et peint.

Mise en peinture du soubassement béton et de l'ETERNIT en partie basse du bâtiment comprenant :

- Pour le soubassement béton : égrenage, brossage, époussetage et rebouchage des éclats de béton éventuels suivant nécessité
- Application de deux couches de peinture pliolite
- Teinte au choix du maître d'ouvrage

**Mode de métré :** - au m<sup>2</sup>

**Localisation :** - toute surface apparente du soubassement

### 1.8. REMPLACEMENT DESCENTE EP ET REGARD PIED DE CHUTE

Fourniture et pose de tuyau PVC Ø125 pour le remplacement des descentes EP existantes, et de regards béton 30 x 30 en pied de chute comprenant :

- Dépose et évacuation des descentes EP existantes
- Fixation et support
- Couvercle béton sur regard et découpes nécessaires

**Mode de métré :** - à l'unité

**Localisation :** - en façade Est

### 1.9. CURAGE RESEAU PLUVIAL

Le titulaire du présent lot devra prévoir dans son offre le curage du réseau d'eau pluvial souterrain de la salle, l'enlèvement des hourdis posés en pied de façade le long de la façade EST, et le remblaiement par la suite.

**Mode de métré :** - l'ensemble

**Localisation :** - en façade EST

## LOT N°2 : MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM

### GENERALITES

Les travaux seront exécutés suivant les prescriptions de la législation en vigueur, des Décrets et Arrêtés ministériels, des Normes Françaises éditées par l'A .F.N.O.R, des cahiers des clauses spéciales en vigueur à la date de la consultation, et du cahier des clauses techniques générales (annexe II du Décret n°98-28 du 8 janvier 1998). Label Qualicoat pour les profilés thermolaqués.

Liste non limitative des fascicules établis par le « Groupe D.T.U. » :

- D.T.U. N°32.2 – Charpente en alliages d'aluminium et additif
- D.T.U. N°34.1 - Ouvrages de fermeture pour baies libres
- D.T.U. N°37.1 – Menuiseries métalliques et erratum ;
- D.T.U. N°36.1/37.1 – Choix des fenêtres en fonction de leur exposition
- D.T.U. N°39 – Miroiterie – Vitrerie

### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

Les menuiseries comporteront des mortaises formant réservations nécessaires à l'intégration de grilles d'entrée d'air.

Les portes extérieures comporteront un seuil en aluminium avec un ressaut de 20 mm maximum (pour passage PMR)

#### Classement A.E.V.

Le classement AEV des fenêtres sera à définir par l'entrepreneur dans les conditions définies dans le Mémento de DTU 36.1 et DTU 37.1.

Ce classement AEV ne sera toutefois pas inférieur au classement minimal exigé par le maître d'ouvrage, à savoir :

- Perméabilité à l'air (A) : A\*2
- Etanchéité à l'eau (E) : E\*4
- Résistance au vent (V) : V\*A2

Soit un classement AEV minimal exigé pour toutes les menuiseries extérieures : A\*2 E\*4 V\*A2

#### Vitrage

Tous les vitrages devront bénéficier du label CEKAL ou d'un avis technique.

#### Dormant

Les dormants seront à rupture de pont thermique.

#### Teinte

**RAL 7015**

## Caractéristiques thermiques

Coulissant :  $U_w < 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}$

Soufflet et ensemble :  $U_w < 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}$

Double vitrage  $U_g < 1,1 \text{ W/m}^2.\text{K}$

Coffre de volet roulant  $U_c < 2,0 \text{ W/m}^2.\text{K}$

## Etudes d'exécution

L'entreprise devra s'assurer des dimensions précises des menuiseries en fonction de l'état existant. Les cotes indiquées sur les plans ne sont données qu'à titre indicatif.

Avant tout lancement en fabrication des menuiseries, l'entrepreneur devra fournir et faire valider par la maîtrise d'œuvre et le bureau de contrôle l'ensemble de ses plans et documents d'exécution.

### 2.1. ENSEMBLE 1450 x 2500 : ENTREE PRINCIPALE

Fourniture et pose d'un ensemble d'entrée 1450 x 2500 constituée de deux vantaux et d'un imposte fixe :

- vantail largeur 950 mm (passage utile 900 mm) hauteur 2100 mm, allège pleine jusqu'à mi hauteur et vitrage en partie supérieure, cylindre avec 3 clés, double poignée de porte
- vantail semi-fixe largeur 500 mm hauteur 2100 mm, allège pleine jusqu'à mi hauteur et vitrage en partie supérieure, fermeture par crémone pompier
- Imposte fixe vitré dimension 1450 x 400 mm
- Ferme-porte sur l'ouvrant principal
- Fermeture / verrouillage 3 points
- Seuil en aluminium avec un ressaut maximum de 20 mm
- Double vitrage isolant et sécurisé 44.2 pour les deux faces

**Mode de métré** : - l'ensemble

**Localisation** : - façade sud du bâtiment

### 2.2. ENSEMBLE 1450 x 2500 : SORTIE DE SECOURS

Fourniture et pose d'un ensemble 1450 x 2500 constituée de deux vantaux et d'un imposte fixe :

- vantail largeur 950 mm (passage utile 900 mm) hauteur 2100 mm, allège pleine jusqu'à mi hauteur et vitrage en partie supérieure, barre anti-panique
- vantail semi- fixe largeur 500 mm hauteur 2100 mm, panneaux plein sans vitrage, fermeture par crémone pompier
- Imposte fixe vitré dimension 1450 x 400 mm
- Ferme-porte sur l'ouvrant principal
- Fermeture / verrouillage 3 points
- Seuil en aluminium avec un ressaut maximum de 20 mm
- Double vitrage isolant et sécurisé 44.2 pour les deux faces

**Mode de métré** : - l'ensemble

**Localisation** : - façade sud du bâtiment

### 2.3. FENETRE COULISSANTE 1450 x 1500

Fourniture et pose de fenêtre coulissante 1450 x 1500 constituée d'une ossature en aluminium thermolaqué à rupture de pont thermique.

- Fenêtre à deux vantaux coulissants
- Poignée intérieure de tirage sur l'ouvrant principale, poignée coquille sur l'ouvrant secondaire
- Fermeture / verrouillage 2 points
- Double vitrage isolant et sécurisé 44.2 pour les deux faces

**Mode de métré** : - à l'unité

**Localisation** : - en façade sud et ouest du bâtiment

### 2.4. SOUFFLET 1450 x 500

Fourniture et pose d'un châssis vitré à soufflet 1450 x 500,

- Ouverture et fermeture manœuvrées par une commande déportée
- Double vitrage isolant et sécurisé 44.2 pour les deux faces

**Mode de métré** : - à l'unité

**Localisation** : - en façade est du bâtiment

### 2.5. VOLET ROULANT

Fourniture et pose des volets roulants automatisés par commande radio.

- Moteur de marque SOMFY (ou techniquement équivalent)
- Les émetteurs radio seront à positionner à proximité de chaque coulissant pour la commande individuelle d'une part, et d'autre part l'entrepreneur devra prévoir un boîtier de commande général permettant l'ouverture et la fermeture de l'ensemble des volets.
- Les coffres des volets roulants devront inclure un minimum d'isolant pour limiter le pont thermique.
- Les tabliers des volets roulants seront composés de lames aluminium double parois
- Tabliers et coulisses **teinte RAL dito menuiseries extérieures**
- Trappe de visite pour accès et entretien des volets roulants
- Alimentation électrique des volets roulants (câblerie et protection en tableau) prévue au lot N°5

**Mode de métré** : - à l'unité

**Localisation** : - sur chaque coulissant

## 2.6. GRILLE D'ENTREE D'AIR AUTOREGLABLES

Fourniture et pose sur la traverse haute de grille d'entrée d'air sur toutes les menuiseries.

- Grilles autoréglables, avec régulateur et moustiquaire
- Débit de 30 m<sup>3</sup>/h à confirmer en phase chantier en corrélation avec l'attributaire du lot N°5 ELECTRICITE / PLOMBERIE / VMC.

**Mode de métré :** - à l'unité

**Localisation :** - sur les traverses hautes des coulissants

## 2.7. BANDE DE CONTRASTE SUR VITRAGE

Fourniture et pose de films adhésifs sur vitrage pour création de bande de contraste sur les vitrages des portes.

- Prévoir deux bandes d'une largeur de 5 cm environ
- Position située entre 1,10 m et 1,60m
- Modèle à soumettre au maître d'ouvrage pour approbation

**Mode de métré :** - l'ensemble

**Localisation :** - sur ensemble d'entrée et sortie de secours

## 2.8. BAVETTE ALU LAQUE

Fourniture et pose de bavette en aluminium laqué comprenant :

- Coupes, façon de pliage, fixations par rivets ou vis autotaraudeuses, avec joints d'étanchéité silicone mis en œuvre à la pompe à chaque jonction entre éléments
- Teinte RAL 7015 dito menuiserie extérieure

**Mode de métré :** - à l'unité

**Localisation :** - sur appui de fenêtre extérieur (coulissant et soufflet)

## 2.9. PROFILE D'HABILLAGE

Fourniture et pose de profilés d'habillage en aluminium laqué comprenant :

- Coupes, façon de pliage, fixations par rivets ou vis autotaraudeuses, avec joints d'étanchéité silicone mis en œuvre à la pompe à chaque jonction entre éléments
- Teinte RAL 7015 dito menuiserie extérieure

**Mode de métré :** - au ml

**Localisation :** - en périphérie des menuiseries extérieures (coulissant et soufflet)

## **2.10. GRILLE CAILLEBOTIS**

Fourniture et pose de grilles caillebotis en remplacement des grilles existantes

- Caillebotis pressé galvanisé conforme aux normes d'accessibilité PMR, maille de dimension maximum 2 cm x 2 cm
- Dimensionnement à la charge de l'entreprise, circulation piéton uniquement.

**Mode de métré :** - au m<sup>2</sup>

**Localisation :** - devant la porte issue de secours

## LOT N°3 : MENUISERIE INTERIEURE

Le chiffrage comprend l'intégralité des sujétions nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages définis dans les spécifications techniques, réglementaires, suivant les règles de l'art, Normes, DTU, etc. en vigueur et préconisations du fabricant. Tous les éléments non explicitement décrit mais nécessaire par les diverses règlementation en vigueur sont dus sans plus value. L'offre de l'entreprise est un prix global et forfaitaire

### 3.1. DEPOSE SOIGNEE

Au démarrage du chantier, l'attributaire du présent lot devra la dépose soignée de l'ensemble cuisine équipée et le transport pour stockage dans les ateliers municipaux. Puis, en fin de chantier, il devra le transport retour depuis les ateliers municipaux et la réinstallation de cette cuisine compris adaptations si nécessaire.



De la même manière l'entrepreneur devra la dépose soignée, le transport aller jusqu'aux ateliers municipaux pour stockage, le transport retour puis la réinstallation des patères fixées à l'entrée de la salle, de l'armoire ainsi que du réfrigérateur.

**Mode de métré :** - l'ensemble

**Localisation :** - sur recommandation du maître d'œuvre en phase chantier

### 3.2. TRANSPORT RETOUR / REPOSE

Cet article prévoit le transport retour de tous les éléments déposés de l'article 3.1 depuis les ateliers municipaux jusqu'à la salle polyvalente puis la repose et réinstallation de ceux-ci, compris toute adaptation nécessaire.

**Mode de métré :** - l'ensemble

**Localisation :** - sur recommandation du maître d'œuvre en phase chantier

### 3.3. RENOVATION PARQUET / VITRIFICATION

Au préalable, le titulaire du présent lot devra prévoir la préparation du parquet avant travaux, il devra si nécessaire le remplacement des éléments en mauvais état, le replanissage et le ponçage des bois et l'application d'un bouche-pore.

Par la suite, mise en œuvre d'un vitrificateur à base de résine de polyuréthane en phase aqueuse pour trafic intense, compris toutes préparations nécessaires. Application en 3 couches, avec ponçage entre couches.

Aspect : satiné ou mat au choix du maître d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

**Mode de métré :** - au m<sup>2</sup>

**Localisation :** - sur tout le parquet apparent de la salle

### 3.4. REVETEMENT LINOLEUM

Dans la zone cuisine, un sol souple type « lino » a été mis en place lors de la pose de la cuisine équipé. Les travaux de rénovations de la salle décrits dans le présent document prévoient à cet endroit une modification du cloisonnement intérieur. De ce fait, la surface existante du sol « lino » de la cuisine devra être complétée par la pose d'un « lino » d'apparence similaire à l'existant.

Fourniture et mise en œuvre de revêtement linoléum :

- Type MARMOLEUM REAL de chez Forbo Sarlino ou techniquement équivalent, aspect similaire à celui existant, à soumettre et faire valider par la maîtrise d'œuvre
- Pose : Collée par colle agréée type latex résine synthétique
- Classement UPEC : U<sub>35</sub>P<sub>3</sub>E<sub>2</sub>C<sub>1</sub>
- Classement au feu : M3
- Joints, barre de seuil et raccordement avec l'existant

**Mode de métré :** - au m<sup>2</sup>

**Localisation :** - zone cuisine

### 3.5. PLINTHE

Fourniture et pose de plinthe en médium mouluré et chanfreiné, à peindre.

- Hauteur : 70 mm
- La pose s'effectuera par collage, tous les angles saillants seront à coupe d'onglet
- Façon d'arête arrondie verticale aux extrémités

**Mode de métré :** - au ml

**Localisation :** - en périphérie de toutes les pièces (salle + entrée + sanitaire)

### 3.6. TABLETTE INTERIEURE

Fourniture et pose de tablette en médium épaisseur 22 mm avec chant en bois exotique mouluré, finition talon droit.

- La pose pourra s'effectuer par clouage ou collage, tous les angles saillants seront à coupe d'onglet
- Façon d'arête arrondie verticale aux extrémités
- Largeur adaptée suivant épaisseur des murs et doublage

**Mode de métré :** - à l'unité

**Localisation :** - sur tous les appuis de fenêtres intérieurs

### 3.7. PLACARD TECHNIQUE

Réalisation d'un placard en mélaminée blanc à l'entrée de la salle de manière à masquer le tableau électrique.

- 2 joues latérales fixes, toute hauteur
- En partie supérieure : deux vantaux pour accès au tableau
- Serrure pour fermeture à clé
- Dimensions approximatives : largeur 80 cm / hauteur 200 cm / profondeur 40 cm

**Mode de métré :** - l'ensemble

**Localisation :** - à l'entrée de la salle

## LOT N°4 : CLOISON / DOUBLAGE / FAUX-PLAFOND / PEINTURE

### GENERALITES

Les principales prestations à la charge du présent lot dans le cadre de son marché sont les suivantes :

- Dépose de cloison suivant indication des plans
- Cloison intérieure
- Doublage des parois extérieures
- Faux-plafond en dalle 600x600
- Peinture / Finition

Les travaux comprendront implicitement :

- Le transport et l'amenée à pied d'œuvre de tous les matériaux, produits et autres nécessaires à la réalisation des travaux
- La réception de l'état des supports en présence du maître d'œuvre et de l'entrepreneur ayant réalisé les supports
- L'ensemble des démolitions mentionnées sur les plans correspondants
- Le nettoyage des supports et l'enlèvement des déchets
- L'implantation des ouvrages
- Les ouvrages divers de plâtrerie
- La mise en place de renforts demandés par les autres corps d'état (plomberie, chauffage, etc.)
- La protection des ouvrages jusqu'à la réception
- L'enlèvement hors chantier des tous les déchets et gravois en provenance de ces travaux
- et toutes autres prestations et fournitures accessoires nécessaire à la finition complète et parfaite des ouvrages du présent lot telles que colles, éléments de renforts, profilés en plastique, etc.

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment ceux-cités ci-après (liste non exhaustive) :

DTU 25.1 - Enduits intérieur en plâtre

DTU 25-231 - Plafonds suspendus

DTU 25.41 - Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées)

DTU 58.1 - Travaux de mise en œuvre plafonds suspendus

DTU 59.1 – Travaux de peinture des bâtiments

#### 4.1. DEPOSE / DEMOLITION

Dépose et évacuation à la décharge du faux-plafond existant et de l'isolation existante en laine de verre.

Démolition de cloison suivant plan (y compris pour passage du doublage)

Démolition d'une partie de la retombée en placo de la cuisine (pour prolongation)

**Mode de métré :** l'ensemble

**Localisation :** - toute la surface de plafond existant

- suivant plan de l'existant pour cloison et retombée

#### 4.2. DOUBLAGE ISOLANT

Réalisation d'un doublage isolant en périphérie intérieure du bâtiment comprenant :

- une ossature métallique galvanisée
- un parement en plaque de plâtre BA13 « haute dureté »
- une épaisseur de 100 mm de laine de verre ( $R_{\text{mini}} = 2,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ )
- un pare-vapeur du type Vario Duplex de chez Isover ou techniquement équivalent
- renforcement si nécessaire des ossatures par traverses bois pour support lavabos, vasques, miroirs, barre de relevage, etc.
- traitement des joints suivant recommandations du fabricant
- finition des parements par enduit plein, pour parements lisse prêt à peindre
- traitement de tous les ébrasements de fenêtre

**Mode de métré :** - au  $\text{m}^2$

**Localisation :** - en périphérie de tout le bâtiment

#### 4.3. PLUS VALUE POUR PLAQUE HYDROFUGE

Plus-value pour fourniture et pose de plaque de plâtre BA13 hydrofuge dans les sanitaires.

**Mode de métré :** - au  $\text{m}^2$

**Localisation :** - zone sanitaires

#### 4.4. RETOMBEE PLACO

Prolongation et modification de la retombée en placo de la cuisine suivant plans, comprenant :

- ossature galvanisé de 48mm, parements en plaques de plâtre cartonnées, classement M1
- finition en rives, angles, fixations, coupes, ajustages
- traitement des joints et raccord sur la partie conservée
- enduit de finitions

**Mode de métré :** - au m<sup>2</sup>

**Localisation :** - zone cuisine

#### 4.5. CLOISON

Réalisation de cloisons toute hauteur du type PLACOSTIL ou techniquement équivalent, comprenant :

- une ossature métallique galvanisée réalisée par rails et montants simple ou double suivant hauteur
- un parement en plaque de plâtre BA13 « haute dureté » (1 plaque par face)
- renforcement si nécessaire des ossatures par traverses bois pour support lavabos, vasques, miroirs, barre de relevage, etc.
- traitement des joints suivant recommandations du fabricant
- traitement des angles saillants par bandes armées enduites
- finition des parements par enduit plein, pour parements lisse prêt à peindre

**Mode de métré :** - au m<sup>2</sup>

**Localisation :** - suivant plan

Nota : Les canalisations électriques seront incorporées à l'avancement par l'électricien, l'entrepreneur veillera à ce que toutes les canalisations soient en place avant la fermeture de la cloison.

#### 4.6. FAUX PLAFOND 600x600

Réalisation d'un plafond suspendu comprenant :

- panneaux acoustiques en laine de roche à bord feuilluré, dimensions : 600x600 mm, épaisseur : 15 mm, classement au feu : M0, choix du modèle à soumettre au maître d'œuvre.
- système d'ossatures apparentes de largeur 24 mm en acier galvanisé laqué, profilés porteurs et entretoises, fixés au support par l'intermédiaire de suspentes appropriées de longueur adaptée
- une cornière de rives de même finition qui assurera les jonctions périphériques au droit des murs et cloison.

**Mode de métré :** - au m<sup>2</sup>

**Localisation :** - surface total de la salle compris zone sanitaire et cuisine

#### 4.7. ISOLATION EN LAINE MINERALE

Incorporation sur tous les faux-plafond d'une isolation thermique :

- Rouleau souple en laine de verre revêtu d'un surfaçage aluminium incombustible
- Epaisseur totale : 200 mm
- $R_{\text{mini}} = 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

**Mode de métré :** - au m<sup>2</sup>

**Localisation :** - surface total de la salle compris zone sanitaire et cuisine

#### 4.8. PREPARATION DES SUPPORTS AVANT MISE EN PEINTURE

Travaux comprenant :

- Préparation du support (vérification des bandes, époussetage, impression etc.)
- Rattissage à l'enduit en pâte polyvalent à lisser et poncer pour application d'une peinture lisse.

**Mode de métré :** - au m<sup>2</sup>

**Localisation :** - sur l'ensemble des doublages, anciennes cloisons, cloisons créées et retombée en placo

#### 4.9. PEINTURE

Les teintes sont au choix du maitre d'ouvrage et/ou maitrise d'œuvre dans le nuancier complet de la marque à présenter par le titulaire du présent lot.

Peinture acrylovynilique comprenant :

- 1 couche d'impression
- 2 couches de finition à base de résine acrylique satinée

Localisation : sur tous les doublages et toutes les cloisons, la retombée en placo de la cuisine etc.

**Mode de métré :** - au m<sup>2</sup>

**Localisation :** - sur l'ensemble des doublages, anciennes cloisons, cloisons créées et retombée en placo

#### **4.10. PEINTURE SUR BOISERIE**

Application d'une peinture intérieure sur tous les éléments en bois, compris travaux de préparation (lessivage, ponçage, etc.) et application d'une couche d'impression.

**Mode de métré** : - l'ensemble

**Localisation** : - plinthe en médium / tablette de fenêtre intérieure / habillage en bois des têtes de cloisons

#### **4.11. NETTOYAGE FIN DE CHANTIER**

En fin de chantier, l'attributaire du présent lot devra effectuer un nettoyage complet du bâtiment, juste avant la réception du chantier.

**Mode de métré** : - l'ensemble

**Localisation** : - sur l'ensemble de la salle compris zone sanitaire et cuisine

## **LOT N°5 : ELECTRICITE / PLOMBERIE / VMC**

### **ELECTRICITE : Prescriptions techniques générales / DTU – Normes**

Pour l'exécution des travaux, l'entrepreneur du présent lot sera soumis aux Cahier des Clauses Spéciales des Documents Techniques Unifiés (C.C.S. – DTU) et documents connexes en vigueur à la date de la remise des offres et tout particulièrement :

- DTU 70-2 Installations électriques des bâtiments,
- Normes NFC 15-100. Installation électrique à basse tension (édition en vigueur à ce jour),
- Normes NFC 15-103. Choix des matériels (guide pratique)
- Normes NFC 15-106. Mise à la terre (guide pratique)
- Normes NFC 15-101. Texte officiels relatifs à la production des travailleurs dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques, en particulier, le décret du 14/11/1988 et arrêtés s'y rapportant.
- Normes NFC 12-201. Sécurité contre l'incendie et additifs.
- Normes NFC 61-950. Alarme incendie.
- Instruction technique N°248.
- DTU en vigueur dans la profession.
- Décret 72-11020 du 14/11/1992, relatif aux règlements et normes en vigueur, au contrôle et à l'attestation de la conformité des installations électriques intérieures.

### **Contrôle – Essais**

Après l'achèvement des ouvrages, il sera procédé à la vérification de la qualité des travaux, qui comportera les opérations de conformité de mise en œuvre et des documents techniques, suivant les modalités définies par le C.O.P.R.E.C (Comité des Organismes de Prévention et de Contrôle) :

- Contrôle de fonctionnement
- Contrôle des mises en œuvre
- Contrôle de l'isolement des circuits
- Contrôle des sections et chutes de tension
- Contrôle de conformité aux Normes et Règlements

### **Nota concernant le dimensionnement des convecteurs et de l'éclairage :**

L'étude et le dimensionnement de l'éclairage est à la charge de l'entreprise, de même pour la puissance et les caractéristiques des radiateurs (mini 1500w) qui devront être dimensionnés en fonction du programme de rénovation de l'isolation du bâtiment décrite dans le présent document. En ce qui concerne l'éclairage, l'entrepreneur visera un éclairage compris entre 150 et 200 lux en tout point de la salle.

### **PLOMBERIE / VMC : Prescriptions techniques générales / DTU – Normes**

La qualité des matériaux et l'exécution des ouvrages devront répondre aux prescriptions contenues dans les règlements et documents techniques ci-après. Ces prescriptions doivent être considérées comme servant de base minimale aux prestations demandées, la liste ci-dessous n'étant pas limitative.

Lors de la réalisation des installations, l'entrepreneur devra se conformer aux lois, règlements, normes et règles techniques en vigueur au moment de l'exécution des travaux et notamment :

- DTU 68.3 : Installations de ventilation mécanique contrôlée
- DTU 24.1 : Fumisterie
- DTU 60.5 : Canalisations en cuivre - Distribution d'eau froide et eau chaude sanitaire, évacuation d'eaux usées, d'eaux pluviales, installations de génie climatique
- DTU 65 : Installations de chauffage central concernant le bâtiment  
Avis techniques délivrés par le C.S.T.B. et organismes officiels agréés ;
- NFC 15.100 concernant les installations électriques
- NFP 41201 à 41204
- NF D 18-: robinetteries
- NF D 11-, 13-, 14-: appareils sanitaires
- NF P 41201 à 41204: installations

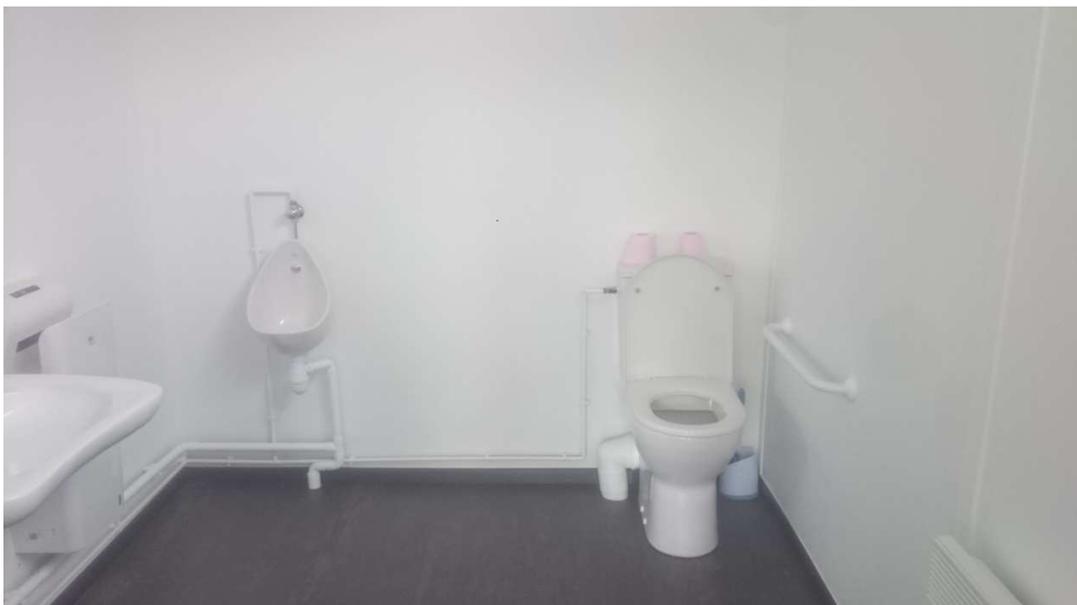
### 5.1. TRAVAUX DE DEPOSE / DEMOLITION

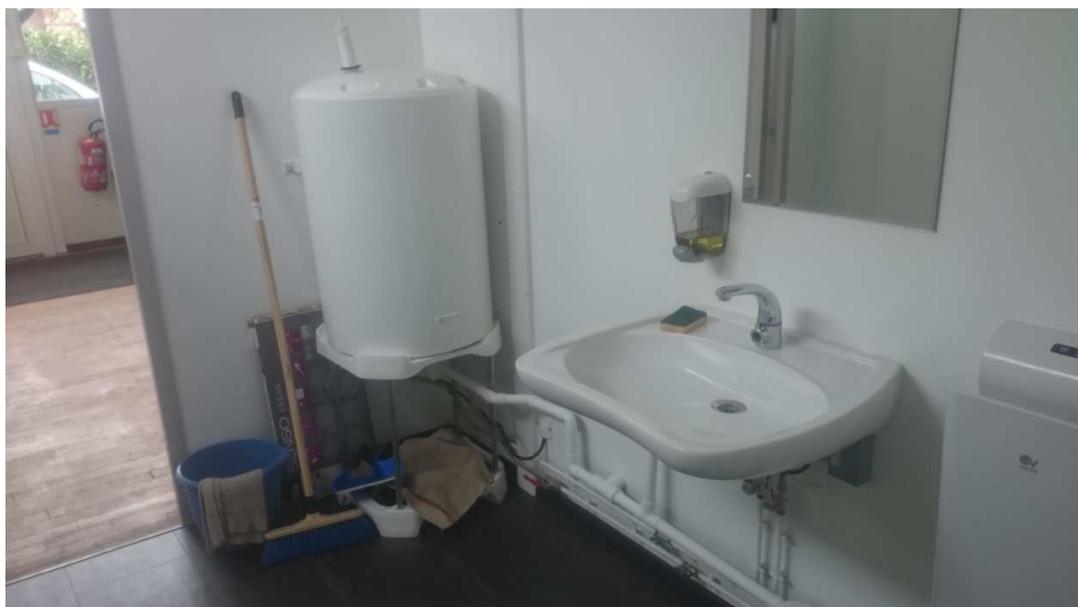
Dépose pour évacuation à la décharge :

- Luminaires et convecteurs existant de la salle principale

Dépose soignée pour transport et stockage dans les ateliers municipaux (pour repose en fin de chantier) :

- des détecteurs de présence et éclairage en faux-plafond des sanitaires
- des BAES et du système de détection incendie
- des extincteurs et des affiches concernant la sécurité incendie
- de tous les appareils sanitaires (ballon ECS/WC/barre d'appuis/urinoir/lavabo/miroir/sèche main électrique/convecteur électrique)





Consignation des réseaux en temps voulu pour permettre aux autres corps d'état d'effectuer leurs travaux de dépose et/ou démolition en toute sécurité. Cependant le titulaire du présent lot devra veiller à ce qu'au moins une prise de courant en 220 V reste opérationnelle pour le bon déroulement des travaux.

**Mode de métré :** - l'ensemble

**Localisation :** - zone sanitaire

## 5.2. TRANSPORT RETOUR / REPOSE

Cet article prévoit le transport retour de tous les éléments déposés de l'article 5.1 depuis les ateliers municipaux jusqu'à la salle polyvalente puis la repose et réinstallation de ceux-ci compris toute adaptation pour raccordement (suite à la réalisation du doublage intérieur par exemple).

**Mode de métré :** - l'ensemble

**Localisation :** - zone sanitaire

## 5.3. PRISES DE COURANT

Fourniture et pose de nouvelles prises de courant 2P+T de type Legrand ou techniquement équivalent.

**Mode de métré :** - à l'unité

**Localisation** : - au droit des anciennes prises

#### **5.4. INTERRUPTEURS**

Fourniture et pose de nouveaux interrupteurs simple allumage de type Legrand ou techniquement équivalent.

**Mode de métré** : - à l'unité

**Localisation** : - au droit des anciens interrupteurs

#### **5.5. ALIMENTATION DES VOLETS ROULANTS EN 2 ZONES**

Réalisation d'une alimentation en câble U1000 R02V de tous les volets roulants (3x1.5) en attente dans une boîte de raccordement à proximité de chaque coffre de VR. Cet article inclus la fourniture et pose de protections adaptées dans le tableau général.

**Mode de métré** : - à l'unité

**Localisation** : - à proximité de chaque coffre VR

#### **5.6. RADIATEURS ELECTRIQUES**

Fourniture et pose de radiateur électriques du type Accessio Digital 1500 W 579x823x128 avec fluide caloporteur ou similaire.

Compris gestionnaire d'énergie CALYBOX 230 ou similaire

**Mode de métré** : - à l'unité

**Localisation** : - judicieusement répartis en périphérie de la salle

#### **5.7. ECLAIRAGE**

Fourniture et pose de dalle LED pour faux-plafond 600x600 du type PANEL LIGHT LED ECO ou techniquement équivalent. Cet article inclus la fourniture et la pose du câble reliant chaque dalle LED au tableau, la protection en tableau général, le raccordement ainsi que la commande générale par interrupteur.

**Mode de métré** : - à l'unité

**Localisation** : - judicieusement répartis sur la surface du faux-plafond (plan de calepinage à faire valider par la maîtrise d'œuvre)

## 5.8. VMC SIMPLE FLUX

Fourniture et installation d'une VMC simple flux

- mise en place d'un extracteur dans le faux-plafond
- 3 bouches d'extraction autoréglable de 30 m3 dans la grande salle, 1 bouche de 90 m3 dans la zone cuisine et une de 30 m3 dans les sanitaires.
- Fourniture et pose de gaine galva pour ventilation Ø125 mm et Ø 160 mm. Compris toutes sujétions et accessoires pour l'installation ; manchons, coudes, réduction, piquage, gaine souple etc.
- Raccordement électrique et protection en tableau général (installation d'un disjoncteur dédié)
- Système de gestion et de programmation de cette VMC
- Système de coupure d'urgence à positionner à l'entrée du bâtiment

Le rejet de l'air vicié s'effectuera par les sorties de toiture existante.

**Mode de métré** : - l'ensemble

**Localisation** : - pour ventilation de toutes les pièces

Signature précédée de la mention : « lu et approuvé »

Le Maitre d'Ouvrage :

L'Entrepreneur :